Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_193-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_193

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Tableau des effectifs - Actualisation

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_193-DE

La Fonction Publique Territoriale connaît de multiples transformations liées aux réformes législatives en cours, à l'évolution du périmètre d'action des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à la réduction des concours financiers de l'Etat, ou encore, au numérique. Dans ce contexte de profondes mutations, il est devenu indispensable de devenir une organisation agile, en mesure d'anticiper et de s'adapter aux changements, tout en favorisant le bien-être au travail, préoccupation majeure pour tous les individus.

Un ajustement des services a donc été présenté au Comité Technique du 3 avril 2018 et affiné lors du Comité Technique du 3 décembre 2018, visant l'adaptation de l'organigramme aux objectifs de mandature, aux fonctionnalités attendues et aux métiers nécessaires au sein de notre organisation.

Afin de mener ce réajustement des services de manière vertueuse, un jeu de mobilités internes a permis de pourvoir les postes vacants. Mais il est également devenu nécessaire de renforcer les effectifs du fait de l'évolution des compétences de l'Agglomération et donc des métiers de l'Administration, et de supprimer les emplois désormais non pourvus compte tenu de la situation administrative des agents et de leur évolution professionnelle.

Or, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'agglomération de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La gestion des effectifs et de la masse salariale interviennent dans le respect des crédits budgétaires annuellement ouverts à cette fin par le Conseil d'agglomération. L'évolution de l'organisation et des missions implique d'adapter, dans cette stricte limite, le tableau des effectifs par la création, la suppression et la transformation des emplois par budget.

Ainsi le tableau fait apparaître 8 créations, 8 transformations et 33 suppressions de postes comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

1) Titulaires/Stagiaires

Au titre des créations de poste :

Dans le cadre des besoins de service, création d'emplois permanents :

- Directeur Eau et Assainissement, à temps complet, catégorie A, filière technique, grade d'ingénieur territorial, à pourvoir par recrutement externe.

La rémunération et le déroulement de carrière de l'emploi ci-dessus évoqué correspondra au cadre d'emplois concerné. En outre, le poste pourra être éventuellement pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3 -2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Au titre des transformations de postes :

Suite à un changement de budget, il est proposé de transformer le poste d'un adjoint administratif déjà existant au budget transport en 1 poste d'adjoint administratif, au budget général afin de permettre la nouvelle affection d'un agent.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_193-DE

Suite à un avancement de grade, il est proposé de transformer un poste déjà existant afin de permettre la nomination d'un agent. Cet avancement a obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

Suite à stagiairisation, il est proposé de transformer 2 postes d'adjoints administratifs contractuels en postes d'adjoints administratifs stagiaires.

Au titre des suppressions de postes :

Ces suppressions de postes vacants, validées en Comité Technique, sont dues à des mutations, des départs à la retraite et des évolutions de carrière :

- 1 poste de directeur territorial,
- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe,
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 postes de rédacteur,
- 1 poste de technicien territorial,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe,
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 1 adjoint du patrimoine,
- 1 poste de garde champêtre chef.

2) Contractuels

Au titre des créations de poste sur emploi permanent :

- Directeur des Services Techniques à temps complet, catégorie A, filière technique, grade d'ingénieur principal territorial, à pourvoir par recrutement externe,
- Directeur des Ressources Humaines à temps complet, catégorie A, filière technique, grade d'ingénieur principal territorial, à pourvoir par recrutement externe,
- Professeur d'enseignement artistique de classe normale, catégorie B,
- Instructeur droit des sols à temps complet, catégorie C, filière administrative, grade d'adjoint administratif,
- Assistante direction des Ressources Humaines à temps complet, catégorie C, filière administrative, grade d'adjoint administratif,
- Vacataire pour l'accompagnement managérial au taux journalier de 373,55€.

Au titre des suppressions de postes :

- 1 poste de chargé de mission à la Direction Animation Économique et Touristique (IB 635),
- 1 poste d'instructeur du parc public et habitat spécifique (IB 434).

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_193-DE

BUDGET SPANC

1) Titulaires/Stagiaires

Au titre des transformations de poste

Suite à un avancement de grade, il est proposé de transformer 1 poste déjà existant afin de permettre la nomination d'un agent. Cet avancement a obtenu un avis favorable de Commission Administrative Paritaire (CAP).

Au titre des suppressions de postes :

- 1 poste de Technicien territorial,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

BUDGET TRANSPORT

1) Titulaires/Stagiaires

Au titre des transformations de poste

Suite à stagiairisation, il est proposé de transformer 1 poste de contractuel en poste d'adjoint administratif stagiaire.

Afin de permettre le recrutement par voie de détachement d'un agent, il est proposé de transformer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe déjà existant en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Suite à un changement de budget, il est proposé de transformer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, déjà existant au budget général en 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, au budget transport afin de permettre le reclassement d'un agent à la suite d'une inaptitude physique.

2) Contractuels

Au titre des créations de poste

Suite à la mise en place du nouveau réseau de transport en commun, il est proposé de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (18 heures).

Au titre des suppressions de postes :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

BUDGET TOURISME

1) Titulaires/Stagiaires

Au titre des suppressions de postes :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_193-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Administration générale, communication - Modernisation de l'action publique, relations citoyennes et conseil de développement réunie le 5 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- créer au tableau des effectifs les emplois permanents et non permanents sus-visés, Monsieur le Président étant chargé du recrutement, et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges étant inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- approuver la présente actualisation du tableau des effectifs.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 26/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.